

Fiche technique de la formation :

"Réflexologie & Systèmes"

1. Modalités d'inscription et d'organisation

➤ Public cible

La formation s'adresse aux personnes souhaitant approfondir leurs connaissances sur la réflexologie plantaire.

➤ Pré-requis

Avoir suivi une formation « initiation à la réflexologie plantaire » de 14h minimum (une attestation de suivi de formation en réflexologie plantaire sera à présenter).

➤ Modalités d'inscription

L'inscription à la formation est effective à réception du bulletin d'inscription dûment complété et accompagné du règlement (chèque d'acompte et chèque de solde). Le nombre de places est limité et les inscriptions sont closes un mois avant la date de la formation. Un mail d'information est alors envoyé aux participants, leur confirmant ou non la tenue de la formation et leur précisant les modalités de la formation.

➤ Rythme de la formation et programmation

Date et horaires : 10 & 11 février 2025

Durée : formation de 2 journées de 7h (soit un total de 14h)

Lieu : Ecole Française de Massage, 23 rue de Montchapet 21000 DIJON

➤ Coût de la formation

L'Ecole Française de Massage n'est pas assujettie à la TVA (art. 293B du CGI). Les montants mentionnés ci-dessous s'entendent donc hors taxes (HT).

Le prix de la formation est fixé à 300 € HT.

Les frais administratifs de dossier sont fixés à 0 € HT.

2. Modalités pédagogiques

➤ Objectifs pédagogiques

Essentiellement basé sur la pratique, cette journée vous permettra de :

- Repérer et reconnaître différentes zones et points réflexes
- Pratiquer une séance détente de réflexologie plantaire de 30 mn

➤ Programme, contenu de la formation

- Rappel anatomique du pied
- Rôle de l'appareil digestif, schéma de l'appareil digestif, planche du système digestif, protocole
- Rôle de l'appareil endocrinien, schéma de l'appareil endocrinien, planche du système endocrinien, protocole
- Rôle de l'appareil respiratoire, schéma de l'appareil respiratoire, planche du système respiratoire, protocole
- Rôle de l'appareil musculosquelettique, schéma de l'appareil musculosquelettique, planche du système musculosquelettique, protocole

➤ Matériel utilisé

Matériel mis à disposition par l'Ecole : vidéoprojecteur, chaise de réflexologie

Matériel que chaque stagiaire doit apporter : tenue spécifique, huile ou talc, serviettes, crayons

➤ Modalités de travail

Travail en binôme, alternance théorie pratique, projection d'un PowerPoint, mise en situation pratique

➤ Ressources pédagogiques

- en amont de la session de formation : cours sous document pdf
- pendant la session de formation : présentation PPT, liste de références biblio,

3. Modalités d'évaluation

➤ En début de formation :

Les attentes et besoins des stagiaires sont recueillis et formalisés sur une fiche de recueil fournie au formateur.

➤ A l'issue de la formation

Le suivi de l'exécution de l'action de formation s'effectue par les feuilles d'émargement.

L'évaluation des acquis du stagiaire à l'issue de la formation s'effectue sous forme de quizz et de mise en situation.

Une attestation de compétence est délivrée à l'issue de la formation.

➤ Après la formation

Quelques jours après la formation, un lien est envoyé à tous les bénéficiaires de la formation. Ils accèdent ainsi à un questionnaire en ligne leur permettant d'évaluer la formation et le formateur, tant sur le fond que sur la forme. Chaque bénéficiaire de la formation s'engage à cette phase d'évaluation qui est indispensable à l'EFM dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue.

4. Modalités d'encadrement

➤ Structure d'encadrement

Organisme de formation certifié Qualiopi au titre de la catégorie "Actions de formation".
N° d'organisme formateur : 26-21-02095-21
Association loi 1901 à but non lucratif.

➤ Equipe pédagogique

Directeur : Sylvain DONARD, praticien en massage bien-être
Référente Pédagogique : Marie DELAHAYE, ingénierie de formation
Formateur : David CASSIER, réflexologue plantaire

5. Respect de la propriété intellectuelle

Le droit d'auteur est protégé par l'[article L. 111-1 du Code de la propriété intellectuelle](#) modifié par la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020: « *L'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous.* »

Le formateur informe les stagiaires de l'existence des droits d'auteur et de l'interdiction de se servir du contenu de la formation en dehors de leur usage personnel et de l'EFM. Cela leur interdit d'en partager les éléments (photos, figures, tableaux, textes...) sur un site internet, un blog, les réseaux sociaux, des applications multimédia accessibles au public.

Les infractions aux droits d'auteur sont sanctionnées pénalement (CPI, art. L. 335-1 à L. 335-10)

Le formateur s'engage également à respecter ces règles lors de la conception de ses supports de formation.